



UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

□□◆□□

OFFICE DU BACCALAUREAT

□□◆□□

LE DIRECTEUR

N° 042 /OB/SCL/Ads

Dakar, 09 octobre 2023

AUX CHEFS D'ETABLISSEMENT

En application du décret n° 2019-645 du 28 mars 2019 modifiant le décret n°95-947 du 18 octobre 1995 portant organisation du Baccalauréat.

L'épreuve anticipée de soutenance aura lieu dans les centres d'examen du baccalauréat de la série STEG à partir du **lundi 13 mai 2024**. En collaboration avec les autres membres du jury de soutenance, le Président du jury de soutenance désigné par l'Office du Baccalauréat définit et publie le calendrier de passage des groupes.

1 – Pour la session 2024, l'enregistrement des thèmes, des sujets ainsi que la constitution des groupes pour l'épreuve anticipée de soutenance du projet du Baccalauréat de la série **STEG** sera ouvert sur l'étendue du territoire national à partir du **lundi 05 février 2024**.

Avant cette date, l'Office du Baccalauréat envoie une **fiche de collecte des données aux Chefs d'établissement** qui sont invités à renseigner cette **fiche** relative aux projets en complétant pour chaque candidat :

une spécialité (MANAGEMENT, GESTION, ou ECONOMIE), **un thème, un sujet, un numéro du groupe** de soutenance des candidats (2 à 5 candidats par groupe) et **des encadreurs (principal et d'appoints)**.

Le choix des sujets de projets de soutenance est ouvert à tous les thèmes retenus dans les programmes de Gestion comptable et financière, de Management et d'Economie.

La fiche de collecte de données est un fichier Excel, elle est spécifique à chaque établissement.

2 – La fiche de collecte de données renseignée, revêtue du cachet et de la signature du chef de l'établissement ainsi que la Clé USB contenant les données saisies doivent parvenir à l'Office du Baccalauréat au plus tard le **vendredi 16 février 2024**.

3 – Les fiches synthétiques de projets par groupe seront établies par l'Office du Baccalauréat et transmises aux établissements ou CAOSP au plus tard le **mardi 27 février 2024**.

4 – Chaque établissement complète et remet à l'Office du Baccalauréat la version définitive des fiches synthétiques des projets dûment signée par les acteurs concernés avant le **lundi 15 avril 2024**.

Il est recommandé de saisir les rubriques à renseigner « **1 ; 2 ; 3 et 4** » sur la fiche synthétique format Word avant son impression.

5 – Les établissements déposent, en version papier, le projet de chaque groupe de candidats auprès du **Président du jury** de soutenance dans le centre de soutenance le **dimanche 12 mai 2024**.

